Une image contenant texte

Description générée automatiquement

Appel à manifestation d’intérêt permanent

Appui juridique et méthodologique aux collectivités

dans leurs marchés publics

Date limite de dépôt des candidatures :

* 15/12/2021 minuit
* 19/01/2022 minuit
* 16/02/2022 minuit

Les candidatures seront examinées et sélectionnées au fil de l’eau.

Les pilotes se réservent le droit de clore cet AMI à l’issue de chacune des dates indiquées.

Le projet Gaïa

Gaïa est lauréat de l’appel à projet « 100% Inclusion, la fabrique de la remobilisation » lancé par le ministère du travail, qui soutient des initiatives innovantes en mesure de lutter contre le chômage. Le projet est soutenu par le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine.

Gaïa rassemble un large consortium porté par SOLIHA Nouvelle-Aquitaine et piloté par la DREETS Nouvelle-Aquitaine et la Caisse des Dépôts. Le consortium est composé de l’Association des maires ruraux (AMRF), d’experts de la commande publique (3AR, juriste-consultant) d’acteur de l’emploi et de la formation (ADIE, WIMOOV, Prosapiens), de l’accompagnement des publics demandeurs d’emploi (CRESS, INAE) et il associe des branches professionnelles. Le projet a été conçu et est mis en œuvre par le cabinet Amnyos.

Gaïa est doté de 3,4 millions d’€ sur 36 mois (2020-2023) il se déploie actuellement sur 5 communautés de communes à dominante rurale de Nouvelle-Aquitaine selon deux axes :

* Axe 1 : permettre d’accompagner 600 demandeurs d’emploi vers l’activité. Sont cernés les publics fragilisés : les demandeurs d’emploi de longue durée ou peu qualifiés, les bénéficiaires des minimas sociaux, les personnes handicapées, les jeunes « invisibles »…
* Axe 2 : aider les EPCI à traduire leurs projets de territoire (Petite ville de demain, etc…) en marchés publics responsables, pour en favoriser l’accès aux TPE-PME et offrir des opportunités d’emploi.

Présentation de l’AMI

Les objectifs de l’AMI :

Le présent AMI porte sur l’axe 2 du projet. Il vise à sélectionner quelques collectivités qui auraient le souhait d’être appuyé sur un registre juridique et méthodologique dans la conception et rédaction de leur marchés publics.

L’intervention de Gaïa vise plusieurs objectifs :

**Pour la collectivité**

* Développer les clauses sociales
* Apporter des réponses spécifiques aux petits marchés des territoires ruraux
* Renforcer le travail et le partenariat entre les SIAE (structures d’insertion par l’activité économique), les structures du handicap et les collectivités
* Aider les entreprises du territoire à recruter

**Pour les demandeurs d'emploi**

* Confirmer son projet professionnel
* Evaluer ses compétences sur un métier précis
* Rencontrer une entreprise locale
* Accéder à un emploi ou une formation
* Reprendre confiance en soi
* Acquérir de nouvelles compétences

**Pour les entreprises**

* Accéder aux marchés publics
* Recruter localement
* Echanger avec le service public de l’emploi sur ses besoins en main d'œuvre
* Développer sa RSE (responsabilité sociétale des entreprises) et la mettre en avant

Une image contenant texte

Description générée automatiquementL’intervention de Gaïa est structurée autour de 4 modules indépendants :

Condition d’éligibilité

Sont éligibles les EPCI (Communauté de commune, d’agglomération, syndicats intercommunaux…) les PETR/Pays et généralement toute forme de groupement intercommunal rural de Nouvelle-Aquitaine dès lors que les élus du territoire :

* sont porteurs d’un projet de développement économique (Contrat de Cohésion, TEPOS, PAT, Plan Climat, « Petites villes de demain »…) et anticipe de futurs marchés publics quels qu’ils soient
* veulent utiliser la commande publique pour créer de l’activité locale et de l’emploi et souhaitent mobiliser les ressources juridiques mises à disposition par Gaïa pour cela
* Promeuvent Gaïa et les financements du PIC dans leur document de communication sur le sujet

Les territoires doivent pouvoir mobiliser un/e facilitateur/trice pour assurer la mise en œuvre de la clause sociale (lien avec le service public et les entreprises) ou du dispositif, et faire vivre la démarche après 2023.

Contribution des EPCI

Une contribution est demandée aux EPCI intéressés pour co-financer l’intervention de Gaïa. Celle-ci fera l’objet d’une contractualisation entre l’EPCI et Soliha Nouvelle Aquitaine qui gère financièrement le projet Gaïa pour le compte du consortium.

Cette contribution est variable selon la durée de l’accompagnement et le ou les modules retenus.

* Module 1 : Appui conseil des collectivités/agents – 4.250€ HT (par trimestre)
* Module 2 : Labellisation territoriale – 8.000€ HT (forfait)
* Module 3 : Installation d’un Compte territorial d’insertion – 8.000€ HT (forfait)
* Module 4 : Accord cadre IAE et/ou Handicap – 5.000€ HT (forfait)

Critères de sélection

Un Comité de pilotage de Gaïa, présidé par la DREETS sélectionnera les territoires d’expérimentation sur la base de la grille de notation suivante :

|  |  |
| --- | --- |
| Critères | Points |
| * Projet d’intervention du territoire rural   (projets, programme d’investissement, montant de commande publique…) | 50 |
| * Prégnance rurale de la candidature | 30 |
| * Organisation de la fonction de facilitation | 20 |
| Total | 100 |

Possibilité de joindre tous éléments utiles à l’instruction du dossier (diagnostic territorial, évaluation des clauses sociales, …).

Pour candidater

**Vos contacts :**

Frédéric BERTRAND, Directeur Sud-Ouest, AMNYOS - tel. 06.19.92.52.19

Aurélie CLEMENT, Chargée de projet en Innovation Sociale, AMNYOS – tel. 06.89.85.00.37

Adresse de réception des candidatures et pour toute question : [aurelie.clement@amnyos.com](mailto:aurelie.clement@amnyos.com)



Dossier de candidature

**Nom de la structure :**

**Coordonnées :**

**Type de structure :**

**Intercommunalité de rattachement le cas échéant :**

**Nombre d’agents :**

**Nombre d’agents qui seraient à former par Gaïa sur les marchés responsables :**

**Nombre d’habitants :**

**Coordonnées de la personne à contacter :**

* Nom prénom :
* Fonction :
* Service :
* Mail :
* Tel fixe :
* Tel Portable :

**Coordonnées de l’Elu en charge du projet :**

* Nom prénom :
* Délégation :
* Mail :
* Tel fixe :
* Tel Portable :

**Structure porteuse du poste de facilitateur :**

**Poste de facilitateur en termes d’ETP :**

**Module(s) d’intérêt :**

* Module 1 : Appui conseil des collectivités/agents
* Module 2 : Labellisation territoriale
* Module 3 : Installation d’un Compte territorial d’insertion
* Module 4 : Accord cadre IAE et/ou Handicap

**Programme dans lequel l’EPCI est engagé :**

* Petites villes de demain
* Contrat de Cohésion
* TEPOS
* PAT
* Plan Climat
* Autres :
* Montant prévi. :
* Montant prévi. :
* Montant prévi. :
* Montant prévi. :

**Marchés structurants pour 2022-2023 :**

* Objet :
* Objet :
* Objet :
* Objet :

…/…

Si le dossier de ma structure est retenu, j’engage ma structure :

* à être représentée sur les temps de formation sur la commande publique responsable
* à fournir tout document et données nécessaires au bon déroulement du programme
* à faire un retour d’expérience sur Gaïa dans un cadre de communication ou d’évaluation
* à intervenir pour faciliter la coordination de l’offre d’accompagnement locale avec celle de Gaïa
* à promouvoir Gaïa et les financements du PIC dans leur document de communication sur le sujet

**Pour la structure candidate**

*(date, nom, fonction, signature)*